



Conseil des Anciens Blanc et Rouge - Conseil des Anciens Bleu et Rouge

La municipalité continue les bals payants qui rapportent 2031 livres, car les Noyonnais aiment danser. Il y a un bal gratuit dans l'ancien Jeu d'Arc, mais qui donne lieu à de nombreux incidents avec les Dragons du 6<sup>ème</sup> Régiment.

Le 18 septembre, on supprime les traitements des ecclésiastiques, puisqu'ils n'ont plus d'existence légale. C'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le 21 octobre (30 vendémiaire), c'est la Fête Civique de Réjouissance pour l'évacuation totale du territoire français, aux cris de *Vive la République ! Vive la Convention ! Périssent les Tyrans !*

Après Thermidor, un apaisement politique et religieux commence et le 2 février 1795, les rues de Noyon reprennent leurs anciens noms. Le retour des émigrés et des prêtres réfractaires est autorisé. Les royalistes sont majoritaires dans le pays.

Le 22 janvier 1795 (2 pluviôse An III), anniversaire de la « Juste punition du dernier roi des Français » ; après le discours du maire Prus, devant les corps constitués, on entend les cris de *Vive la République ! Haine aux Tyrans et à la Tyrannie !*, puis on se quitte après des danses civiques.

Le 19 février 1795, le Comité de surveillance de Noyon est supprimé, de même que le district. « La Montagne du Cours » est rasé. La Constitution de l'An III supprime les municipalités qui sont remplacées par une administration cantonale.

Louis Charles Druon (1732-1807) est réélu le 2 février 1795, mais il cède sa place le 27 à Jean Charles Prus, puis il est réélu le 3

novembre 1795 (12 brumaire An IV) comme seul « agent communal ». Il sera maire pendant trois ans prouvant la stabilité enfin retrouvée.

Le 7 avril 1795, la Convention adopte le système métrique qui remplace toutes les unités à usage local.

La grande misère populaire envahit tout le pays. Le 18 mai 1795, la ville de Noyon est cinq jours sans pain. Il fallait avoir un bon de la municipalité pour aller chercher sa petite portion tous les deux jours à l'hôpital où il se délivrait à une heure fixée. La suppression de la loi des maximums a déclenché une spéculation importante et l'assignat n'est plus coté qu'à 8% de sa valeur nominale ; Bourdon vient au secours de ces approvisionnements.

Henri Grégoire demande à la Convention la liberté complète du culte catholique constitutionnel. Les lois sont votées le 21 février 1795 (3 ventôse An III), décrétant la Liberté des cultes,



un incroyable et une merveilleuse par Louis Léopold Boilly

## Accalmie après la Terreur, mais les extrêmes s'affrontent...

1793 est une année de défaites militaires et il faut attendre le 26 juin 1794 et la victoire de Fleurus pour savoir que la Révolution est sauvée.

mais les églises sont les lieux uniques de l'activité culturelle. La cathédrale de Noyon est rouverte le 4 juin 1795 (16 prairial). Les abbés Charles François Lejeune (59 ans) Antoine Despreaux (55 ans) et Pierre Armand de Richoufftz (58 ans), sortis des prisons de Chantilly et de Liancourt, la « réconcilie » le 6 juin 1795 (16 prairial).

Le 14 juillet 1795, la « marseillaise » devient un hymne national.

C'est le 15 août 1795 (28 thermidor An III) que le franc devient l'unité monétaire et remplace la livre. Il faut rétablir une monnaie métallique car le cours des assignats ou des mandats s'effondre à moins de 60% de leur valeur : le louis d'or qui s'échangeait à 75 livres papier monte à 4000 livres ; mais la France manque de métaux pour frapper de nouvelles pièces. Toutes les planches d'assignats sont détruites à Paris, le 19 février 1796. Mais il faudra échanger les anciens contre des « mandats territoriaux » (un pour trente assignats).

Le 23 août 1795 (6 fructidor An IV) les Reliques des Saints Noyonnais sont exhumées et reconnues devant une assistance considérable. Quatre reliquaires sont déposés sous le Maître-autel.

Directoire :

Les 22 août 1795 et 23 septembre 1795, une nouvelle Constitution, dite « de l'an III » est votée par la Convention. Pour le 28 octobre, on rétablit un vote réservé à ceux qui justifient 200 journées de travail. 80% des électeurs de l'Oise votent. On conserve les deux tiers des anciens députés pour éviter un retour des Royalistes et des Jacobins. Grâce à la Constitution de l'An III, le Conseil des Anciens choisit cinq Directeurs dans une liste de cinquante noms proposés par les Cinq-cents. Ils siègeront aux Tuileries.

Les premiers nommés sont Le Réveillère-Lepeaux, Rewbell, Le Tourneur, Barras, Carnot. Ils ne sont pas tous renommés et alors remplacés par Barthélémy, Merlin, Sieyes, Ducos.

Il est décidé que les députés des Cinq cents porteront la toge, avec un turban bleu et un bouquet d'épis d'or. On parle de luxe, mais la France est misérable.

Les riches dits « accapareurs » dont la fortune a été acquise pendant la Révolution mènent une vie scandaleuse (comme Barras). C'est la période des « Incroyables » et des « merveilleuses ».

Le 31 octobre 1795 : élection d'un Directoire exécutif, qui est installé le 4 novembre.

Des difficultés existent tant aux frontières (2<sup>ème</sup> coalition) que dans les régions. Sauront-ils gouverner la France ?

Docteur Jean Lefranc  
Vice-président de la Société  
Historique de Noyon

*Rectificatif : dans l'article de Juillet, la représentation de Lebrun n'est pas celle du Noyonnais Lebrun-Tondu mais celle de Charles François Lebrun (1739-1824), duc de Plaisance, qui sera le troisième consul, avec Bonaparte.*